

Philippe Taboret réélu à la tête de l'APIC

Le 11 janvier 2017, le Conseil d'Administration de l'Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits (APIC) a procédé à l'élection de son bureau.

Il se compose de :

- Président : Philippe TABORET, Directeur général adjoint de CAFPI
- Vice-Président : Hervé HATT, Président de Meilleurtaux.com,
- Secrétaire : Thierry BERNARD, Président d'Empruntis
- Trésorier : Joël Boumendil, Président d'ACE Crédits

Les autres membres élus du Conseil d'administration sont :

- Stéphane LEMORVAN, Directeur Général de CFC-Crédits
- Jérôme ROBIN, Président de VousFinancer.com
- Valérie GONZALEZ, Directrice de Liberty Crédits

Virginie Gaillard (MeilleurTaux.com) a, quant à elle, été nommée au poste de Délégué Général de l'APIC. Elle aura en charge la coordination des actions de l'association et la responsabilité du secrétariat adhérents.

Les Commissions Métiers seront toujours animées par :

- Hervé HATT : Commission Banques
- Thierry BERNARD : Commission Assurances
- Stéphane LEMORVAN : Commission RAC

Au cours de ces dernières années, l'APIC est devenue la principale association représentative des intermédiaires en opérations bancaires et services de paiement (IOBSP) exerçant en France. L'APIC regroupe aujourd'hui 120 enseignes – les principales du courtage en crédits –, soit 3 500 adhérents répartis dans 1 250 agences conseils.

Une stratégie ambitieuse...

Pour ces 3 nouvelles années, l'APIC s'est fixé comme objectifs :

- D'accompagner ses adhérents dans la mise en place de la directive MCD, qui apportera un socle commun à l'activité d'intermédiation dans tous les pays de l'Union Européenne, créant une opportunité de développement hors des frontières des courtiers français et permettant la conquête de nouveaux marchés.
- D'aider ses adhérents afin qu'ils respectent les réglementations et soient préparés aux contrôles de leur activité. Elle a ainsi signé un partenariat avec Astrée Consultants, qui accompagnera les adhérents de l'APIC dans l'acquisition des connaissances utiles à leur profession et leur transmettra les bonnes pratiques.
- Créer des délégations régionales de l'APIC dans toute la France pour développer les échanges avec tous ses adhérents.

...qui complète les actions déjà menées

Au cours du précédent mandat, plusieurs mesures ont déjà été prises dans ce sens :

- La création d'une charte des bonnes pratiques,
- La mise en place d'un médiateur,
- Le lancement, avec la Chambre Syndicale des Courtiers en Assurances, du site suivi-equivalence.com qui permet aux intermédiaires et professionnels de l'assurance emprunteur de partager leurs observations sur la réelle application des règles inscrites dans l'Avis du CCSF le 13 janvier 2015.

Une représentativité largement reconnue

L'APIC est reconnue auprès de la communauté financière et confortée par la participation de ses représentants à différentes institutions :

- Philippe TABORET, membre de l'Assemblée Générale et de la Commission d'Immatriculation de l'ORIAS, membre du Comité Pédagogique et Stratégique de l'ENFI (Ecole Nationale du Financement de l'Immobilier)
- Hervé HATT, membre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF)
- Virginie GAILLARD, membre de la Commission des Pratiques Commerciales de l'ACPR, suppléante à la Commission d'Immatriculation de l'ORIAS

L'APIC en bref

Créée en 2010, l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) a été fondée par les leaders historiques du courtage en crédits en France, CAFPI, Meilleurtaux.com, Empruntis.com et AB Courtage.

L'APIC réunit aujourd'hui toute la diversité des métiers d'IOBSP, grandes et petites enseignes, dans les domaines du crédit immobilier, du prêt à la consommation, du regroupement de crédit, du financement professionnel et de l'assurance emprunteur. Elle représente, au travers de ses adhérents qu'elle accompagne dans la compréhension et l'application des nouvelles contraintes professionnelles, plus de 60 % du courtage en crédits en France.

Après avoir participé à la rédaction de la loi du 22 octobre 2010 réglementant le statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), l'APIC est devenu l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des autorités européennes et œuvre à garantir l'équilibre et la sécurité entre la relation commerciale avec les clients et leur protection en tant que consommateur.

Les conditions d'accès de la profession, réglementées en France depuis 2013, et en cours d'harmonisation au sein de l'Union Européenne, ont permis d'inscrire définitivement les métiers représentés par l'APIC dans le circuit de la distribution bancaire et de faire de ses acteurs les nouveaux « tiers de confiance » des emprunteurs.

Contact Presse

Galivel & Associés - 01 41 05 02 02

Carol Galivel / Julien Michon

21-23 rue Klock – 92110 Clichy

Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

APIC – 01 69 51 59 52

Philippe Taboret – Président

99, rue P. Brossolette – 91700 Ste Geneviève des Bois

Mob : 06 62 07 17 79 – p.taboret@cafpi.fr